

# La Beaume Claire

## **Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume**

**Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.**  
Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par  
les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995  
Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n°2002-1847 du 30.07.2002.  
**Site: [www.vivre-a-labeaume.org](http://www.vivre-a-labeaume.org)**

### **Numéro 31 – Automne Hiver 2011**

<u>Sommaire</u>	p. 1	<i>Editorial</i>	
	p. 2	<i>La Baume propre 2011, une opération toujours utile</i>	<i>Olivier Soulas</i>
	p.3/4	<i>Les travaux du contrat de rivière</i>	<i>Daniel Rochette</i>
	p. 4/5	<i>Une plante qui devient fléau : l'ambrosie,</i>	<i>Isabelle Jacques et Olivier Soulas</i>
	p.5/6	<i>Le don d'Hanna</i>	<i>Yvette Smith Hermitant</i>
	p. 7	<i>Urbanisme et développement</i>	<i>Claude Guary</i>
	p. 8	<i>Une république irrécusable</i>	<i>Paul Chemetov</i>

### **EDITORIAL**

*Disons le franchement, 2011 se termine dans une ambiance pour le moins morose et aura été l'une des pires des dernières années en ce qui concerne le développement durable et l'environnement.*

*Au niveau mondial, l'exacerbation de la crise de la dette et les diktats des marchés sur l'évolution européenne et sur celle de notre niveau de vie font écho au désastre de Fukushima, à l'échec de la conférence de Durban, et à toutes les incertitudes induites en matière de transition énergétique !!!*

*Au niveau régional, le combat mené contre l'exploitation des gaz de schistes par hydro fracturation permet d'écartier momentanément le danger d'une catastrophe pour le cadre de vie et l'économie de l'Ardèche méridionale, mais l'année se termine, en dépit des promesses présidentielles, par une menace de recours de Total, la délivrance de nouvelles autorisations d'exploration dans des départements voisins et l'incertitude sur de nombreux permis déjà déposés.*

*Au plan local, Labeaume s'adapte, tant bien que mal, sans aggravation notable des risques environnementaux, mais la qualité des eaux de rivière reste moyenne, la station d'épuration est gérée sans ambition et sans vision d'avenir, et on ne peut dire que la maîtrise des nuisances estivales s'améliore vraiment...Par ailleurs, de nouvelles menaces peuvent apparaître, comme celle d'une nouvelle carrière ou d'un dépôt de matériaux « inertes » avec leur lots de nuisances sur le paysage (voir page 5).*

*Toutes ces difficultés justifient s'il le fallait - au moins au plan local - l'existence des associations de défense du cadre de vie et des usagers qui participent, comme ils l'entendent, à la défense de la démocratie locale, et à la protection rapprochée du patrimoine, du paysage et des ressources naturelles.*

*C'est en tout cas le sens que nous voulons donner à nos actions, et c'est dans ce sens que nous vous adressons à tous, adhérents et non adhérents, tous nos vœux pour une année 2012 porteuse de véritables améliorations pour Labeaume et notre environnement.*

**Le conseil d'administration**

## La Beaume propre 2011, une opération toujours utile !

Cette année encore, Vivre à Labeaume, aidé des Argonautes, avec le soutien des associations « Dolmen et Patrimoine » et « Animation et Jumelage », a organisé la journée de nettoyage de la rivière la Beaume. Le samedi 24 septembre, une trentaine de personnes de 5 à 65 ans est partie du camping des platanes, vers Rosières pour arpenter les berges à la recherche des déchets abandonnés sur les plages. Vers 13h, une équipe de l'association Animation et Jumelage nous attendait au coin pique-nique de la plage du Moulin avec apéritif, grillades et café, ce qui nous a permis de repartir en pleine forme pour la deuxième partie du parcours. A Peyroche, un pot de remerciement était prévu pour les participants ainsi qu'une distribution de pots de confiture.



Cette année encore, l'opération était malheureusement loin d'être inutile. Nous avons récolté une dizaine de pneus et une grande quantité de canettes de bière plus des déchets divers et variés. Nous avons tous été impressionnés par la grande quantité d'ordures que nous avons trouvée sur la plage de Peyroche, où un énorme tas plus ou moins conditionné dans des sacs poubelles trônait sur la plage.

Coté falaise, le sol était par endroit entièrement recouvert de tessons de verre que nous n'avons pas pu ramasser faute d'équipement. D'ailleurs, cela soulève une question : La commune ne devrait-elle pas organiser le nettoyage et l'entretien régulier de ce lieu de baignade qui accueille beaucoup de monde pendant l'été ? Les campings environnants qui utilisent cette plage comme argument de vente pourraient eux-aussi se sentir concernés. Des poubelles pourraient être installées incitant ainsi les baigneurs à un peu plus de civisme...



Pour conclure je souhaite remercier une fois de plus les associations qui nous ont aidés et les participants qui n'ont pas ménagé leurs efforts particulièrement importants cette année car le niveau de la rivière était très bas et la navigation très difficile. Durant la matinée, nous avons plus souvent tiré les bateaux que mis des coups de pagaie...



**Olivier SOULAS**

# LE CONTRAT DE RIVIERE BEAUME DROBIE

Sous l'égide du syndicat des rivières Beaume Drobie, deux commissions ont débuté leurs travaux en 2011 devant conduire à la définition pour la fin 2012, du contrat de rivière. Elue au comité de pilotage de ce contrat au titre du collègue « usager », notre association participe à ces travaux, et souhaite vous informer de ce qui s'y passe.

## **1) Commission thématique " *Qualité des eaux et des milieux et Biodiversité*"**

Dans un premier temps, cette commission doit piloter 2 études préalables dans le cadre du Programme de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux sur le bassin versant Beaume et Drobie. Ces deux études ont pour titre d'une part "Etude globale du suivi de la qualité écologique et chimique des eaux" et d'autre part "Pertinence et faisabilité d'un aménagement pour la montaison sur le seuil de Rosières" (*canal permettant la remontée des poissons*).

### **a) "Etude globale du suivi de la qualité écologique et chimique des eaux"**

Son objectif est de définir une stratégie d'actions pour obtenir un bon état des masses d'eau. La première réunion consacrée au choix des stations a eu lieu le 27/01 et une deuxième réunion s'est tenue le 8/12 pour faire le bilan des 2 premières campagnes de mesures, réalisées fin Juin et mi Août.

L'ensemble des fiches stations et des résultats analytiques sont disponibles sur le site de Vivre à Labeaume, où elles peuvent être téléchargées.

La principale conclusion est que nous avons un bon état écologique de toutes les masses d'eau, ce qui devra être confirmé par les campagnes d'automne 2011 et du printemps 2012. Le critère le moins satisfaisant est celui de la température de la Drobie, de l'Alune et de la Beaume aux 2 Aygues qui dépasse parfois 26°C, ce qui risque de devenir critique du fait de l'évolution climatique...

En ce qui concerne la pollution et la pression des différents usages, un état des lieux des stations d'épuration concernant la charge hydraulique a été effectué à l'aide des données du SATESE... Les valeurs présentées ne veulent pas dire grand-chose car la charge est calculée uniquement sur 24h, jour du contrôle de chaque STEP !!! Pour la petite histoire il a été annoncé environ 7000 équivalents habitants (éqH) pour Joyeuse et environ 450 éqH pour Labeaume (alors que nos différentes estimations varient début aout de 550 à 700 équivalents habitants). Il est de notre devoir de ne pas laisser annoncer sans réaction des chiffres non représentatifs d'une part, et surtout non conformes aux définitions officielles réglementaires de calcul de charge hydraulique, c'est-à-dire la "moyenne journalière sur la semaine la plus chargée de l'année".

Nous ne pouvons que nous réjouir du bon état écologique de nos masses d'eau mais nous devons maintenir la pression sur le SEBA, car le fonctionnement de notre station d'épuration n'est pas satisfaisant compte tenu d'une part de son grand sous-dimensionnement et de la dégradation importante du champ d'épandage.

**Les particuliers auront-ils le droit, comme le SEBA, de déclarer que leur système de traitement des eaux usées n'est pas conforme à la réglementation mais que cela n'affecte pas la qualité des masses d'eau?**

**Restons donc très, très vigilants.**

### **b)"Pertinence et faisabilité d'un aménagement pour la montaison sur le seuil de Rosières"**

Dans le cadre de la reconquête de la continuité piscicole sur la Beaume dans la traversée de Joyeuse et Rosières, il a été décidé dans un premier temps de n'étudier que l'implantation de passe à poissons. L'état des lieux devra permettre d'évaluer d'une part l'état technique du seuil de Rosières et d'autre part l'impact sur les prélèvements pour irrigation de l'application au 1/01/2014 de l'obligation de maintien d'un débit minimum dans la rivière de son débit de référence (moyenne interannuelle des débits journaliers 7.5 m<sup>3</sup>/s). Si cela conduit à ne plus pouvoir prélever d'eau en été les agriculteurs seront obligés de trouver une autre solution (forage, retenues collinaires...) et dans ce cas il serait judicieux de prévoir un système permettant l'irrigation toute l'année et donc d'envisager l'arasement du seuil de Rosières, surtout s'il s'avère en mauvais état au plan technique. Il faudra également prendre en compte le volet « patrimoine culturel » et l'impact du seuil sur la stabilité du pont de Rosières...

## **2) Commission thématique " *Quantité*"**

L'objectif de cette commission est de réfléchir à l'amélioration de la gestion des étiages pour réduire le

déficit quantitatif (volet gestion quantitative de la ressource en eau du futur contrat de rivière).

Une première réunion a eu lieu le 3/11 pour avancer sur l'élaboration du programme d'action.

Tout d'abord, un bilan hydrologique de la saison 2011 a été présenté par le SRBD.

Du fait d'un printemps très sec et chaud, il y a eu une baisse brutale des débits dès le début mai. Les arrêts sécheresse se sont succédé rapidement (Vigilance 6/05, Pénurie 20/05, Pénurie sévère 28/06) en bonne concordance avec la situation hydrologique. Heureusement l'été plutôt humide a permis de limiter la chute des débits et de stabiliser le niveau des cours d'eau. Un début d'automne chaud et sec a malheureusement conduit à retrouver le seuil de crise (320 l/s) entre mi septembre et mi octobre. Il a même été relevé un débit de 150 l/s début octobre à Lunel !

En ce qui concerne l'élaboration du programme d'action, l'atmosphère s'est très vite tendue, chacun se sentant accusé par le voisin défendant son pré carré...Le SEBA veut bien donner ses informations à condition qu'on lui dénonce tous les pompages, en particulier les pompages communaux non comptabilisés...

Les agriculteurs disent ne consommer " que presque rien" , ne se sentent pas très responsables du déficit quantitatif et sur le plan de la qualité assurent que leurs canaux préservent dans certains cas la biodiversité. Il va être difficile de travailler dans cette commission si on ne décide pas d'une étude préalable consacrée à l'amélioration de la connaissance des ouvrages AEP et des prélèvements diffus. Un état des lieux devra être réalisé sur l'ensemble des prélèvements sur tout le linéaire. L'installation de comptages sur tous les captages communaux est à réaliser en priorité. Pour l'ensemble des prélèvements diffus il conviendra d'en évaluer l'impact de manière théorique, sachant que tout propriétaire riverain a un droit de pompage de 1000 m3/an.

**De la qualité des travaux de cette commission dépend l'avenir de nos cours d'eau !**

**Daniel ROCHETTE**

## Quand une plante devient fléau :      l'ambroisie

Depuis plusieurs années maintenant, nous constatons que les berges de La Beaume se trouvent envahies par l'ambroisie. Plusieurs d'entre-nous arrachent les jeunes pousses sur les lieux où ils vont se baigner. Mais force est de constater que c'est insuffisant car l'ambroisie est aujourd'hui bien installée chez nous. Récemment, la mairie a annoncé une réunion publique au cours de laquelle le sujet devait être abordé. Comme vous le lirez plus loin, la municipalité est tenue d'agir pour endiguer ce fléau. Après l'annulation de la réunion publique qui était prévue en novembre, aucune décision n'est prise. Notre association souhaiterait être partie prenante dans une action menée conjointement avec la commune.

En attendant qu'un plan d'action se mette en place, il n'est donc pas inutile de faire le point sur l'ambroisie...

### **1- Comment la reconnaître**



- **Tige** : droite, vert vif, recouverte de poils blancs. Peut prendre une couleur rougeâtre à maturité.
- **Feuilles** : minces, très découpées et d'un vert uniforme sur les deux faces.
- **Flours** : apparaissent en juillet-août, regroupées en longs épis vert-jaune. Ce sont elles qui portent le pollen provoquant les allergies.
- **Taille** : peut atteindre 1 mètre en été.



## 2- Quels sont les risques liés à l'exposition à l'ambroisie ?

**Les symptômes :** Les grains de pollen sont dispersés par le vent en août et septembre et ils peuvent parcourir des dizaines de kilomètres, provoquant des allergies, parfois invalidantes, qui atteignent :

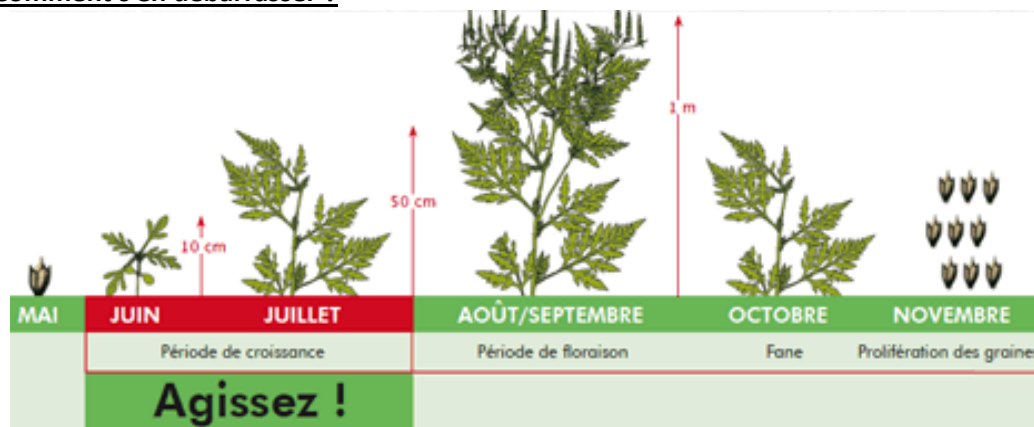
- les yeux (conjonctivites)
- le nez et la gorge (rhinites, asthme, trachéites)
- la peau (eczéma, urticaire)

### Que faire en cas de symptômes ?

- Consulter un médecin qui prescrira un traitement adapté.
- Consulter un allergologue pour confirmer le diagnostic d'allergie à l'ambroisie (test cutané).
- Éviter les sorties par temps chaud, sec et venteux. Préférer le soir ou après la pluie.
- Consulter les bulletins polliniques sur <http://www.pollens.fr> ou dans les médias locaux.

En cas d'allergie handicapante, quitter si possible la région en août-septembre...

## 3- Comment s'en débarrasser ?



### Empêchez-la de pousser en occupant l'espace à sa place (méthode préventive) :

- éviter de tondre trop ras
- éviter les désherbants qui mettraient le sol à nu et faciliterait la pousse de l'ambroisie
- semer du gazon de septembre à octobre
- planter une végétation dense sur des paillages en toile, copeaux de bois ou en écorce (de mi-novembre à fin février)
- l'année d'après, si le terrain le permet et que l'ambroisie ne repousse pas grâce aux plantations et aux semis, éviter de faucher

### Détruisez-la si vous venez de faire des travaux et que vous ne pouvez pas encore semer ni planter, en général jusqu'à fin août (méthode curative) :

- si vous avez de petites surfaces et que le sol est meuble : arrachez-la.
- si vous avez de grandes surfaces : fauchez-la.

### Dans les deux cas :

- surveiller l'apparition des boutons floraux et intervenir avant qu'ils n'émettent leur pollen.
- porter un masque et des gants pour vous protéger.

## 4-Le cadre juridique

### Le devoir de tous : surveiller, alerter, agir !

- **Sur un terrain résidentiel**, chaque habitant (propriétaire ou locataire) est responsable des plants d'ambroisie qui se développent.
- **Sur un chantier**, constructeurs et entreprises, maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre, sont responsables de la prévention et de l'élimination de la plante.
- **Sur un terrain agricole**, chaque exploitant agricole doit veiller à l'élimination des plants.
- 

Si vous détectez de l'ambroisie sur votre terrain, le premier réflexe doit être de l'arracher ! Si les

quantités sont trop importantes, ou si vous repérez un terrain infesté, vous devez **prévenir** immédiatement **le propriétaire, locataire, gestionnaire ou la municipalité** afin qu'une action soit entreprise.

L'arrêté préfectoral n°2000-3261 du 20 juillet 2000 est très clair : les propriétaires, locataires, ayants-droits ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres d'œuvre de chantiers et **les gestionnaires de domaines publics** sont tenus de :

- prévenir la pousse d'ambrosie (sur les terres rapportées ou remuées)
- **nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambrosie**

**Attention** : en cas de non respect de cette règle, les maires sont autorisés à intervenir à la place des personnes concernées et à leurs frais !

**Isabelle JACQUES et Olivier SOULAS**

## Le don d'Hanna...

Les peintres arrivés à Labeaume dans les années 50 ont été bien acceptés par la population et tout d'abord par le curé, l'institutrice et le maire de l'époque, Charles Isaac Tourre.

Ces peintres représentaient un grand intérêt artistique intellectuel et humain, pour le village. Cependant aucune reconnaissance officielle ne leur a été rendue. Aucun article dans les journaux, aucune exposition (à l'exception de celle organisée par Vivre à Labeaume en 2006).

Hanna Ben Dov, qui faisait partie de ce groupe, - et qui a sensibilisé à la peinture et au dessin notre collectivité labeaumoise - a entretenu une relation de confiance avec l'ancien maire, à tel point qu'elle a fait don à la Commune de toutes ses toiles qui sont ainsi devenues le bien commun, le bien public.

Compte tenu de la reconnaissance de cette artiste par le marché (ses toiles avaient de la valeur), que sont devenus ces tableaux. Une grande partie a été vendue, voire revendue depuis. Cela n'était certainement pas le souhait d'Hanna sur le devenir de ses œuvres... Ne pensait-elle pas, en faisant ce don, qu'un petit musée local pourrait les exposer ? Ou qu'elles seraient montrées à la mairie ou dans sa maison. Elle ne pensait sûrement pas que toutes ses toiles seraient dispersées...

Le don des toiles d'Hanna reste pourtant pour la petite commune de Labeaume, un legs extraordinaire. Beaucoup de ses tableaux ont été vendus à des galeries ou à des particuliers, mais une partie de ce patrimoine est encore à ce jour propriété de la Commune.

Le fonctionnement d'un musée serait sûrement trop lourd à gérer, mais il pourrait être possible pour la municipalité d'organiser une exposition temporaire dans la salle de la mairie. L'organisation et la surveillance pourraient en être assurées bénévolement par Vivre à Labeaume et/ou Roche et Soleil. Un livret illustré de ces œuvres pourrait être édité à cette occasion, auquel pourrait participer Jacques Yankel, le dernier grand peintre des années 50 à vivre encore à Labeaume. On rendrait ainsi hommage à la vie et au travail de cette peintre d'exception qui disait : « Que reste-t-il du Labeaume de jadis, de son innocente authenticité ?...On regardait autour de soi et là on retrouvait les rochers de toujours, statiques et majestueux, qui dégageaient quelque chose de muet et de rassurant ».

Souhaitons que la municipalité rende un ultime hommage à ce peintre d'exception fidèle amie de Labeaume. Nous lui avons récemment écrit dans ce sens.

**Yvette SMITH -HERMITANT**

*NB- Après avoir écrit cet article, nous apprenons par l'invitation aux vœux du maire pour 2012 la prochaine exposition en mairie d'une partie du legs Ben Dov. Nous saluons cette convergence.*

## Urbanisme et développement : quelques nouvelles brèves mais importantes !

➤ Hors saison, et lorsque l'attention diminue, les menaces les plus graves sur l'environnement peuvent se préciser rapidement :

Lors de sa séance du 14 novembre dernier, le Conseil Municipal a eu tout simplement à se prononcer sur la double implantation d'un centre d'extraction de matériaux d'une capacité de 15.000 m<sup>3</sup>, et d'un centre de stockage de déchets inertes (pour remplir le trou, on suppose !!). Certes, ces projets se situent dans le secteur peu habité de Vignevieille, à l'extrême Nord de la Commune, mais dans une zone cependant classée au PLU en zone « Ap » agricole avec protection renforcée du paysage, et dans laquelle, bien sûr, ce genre d'installation est totalement proscrit. Ce site en bordure de la falaise au-dessus de la Ligne est également classé en zone Natura 2000 d'importance communautaire (site FR 820 1657). Le maire semble heureusement peu enthousiaste, mais le conseil municipal a néanmoins décidé de poser la question de l'opportunité de cette opération à l'Intercommunalité, à qui les communes ont délégué la mission du développement économique.

Ce dossier a été déposé à l'initiative d'un entrepreneur de Ruoms, qui vient d'engager le même type d'opération sur Grospierres, où il rencontre actuellement une vive résistance, à l'initiative de nos amis de l'association « Qualité de la vie à Grospierres ». Il convient donc que « Vivre à Labeaume » se mobilise sur ce sujet, s'il devait se préciser, tant il est difficile d'imaginer la possibilité de telles implantations sur un tel site.

➤ La Région Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche ont bouclé cet automne le dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Si ce dossier passe l'étape française (un unique dossier culturel français est présenté annuellement) le dossier Chauvet sera alors adressé à l'UNESCO pour une expertise de 18 mois. L'inscription pourrait alors intervenir en 2013. Cependant, dans l'ambiance actuelle d'argent public rare, le coût total du dossier serait de 93 millions d'euros que les financeurs (Etat, Région, Département et plusieurs communautés de communes) auront probablement du mal à réunir.

➤ Plus souriant, le projet d'aménagement de « la Maison de Labeaume » se précise puisque son permis de construire a été récemment déposé par la Commune. Il s'agit de rassembler au sein de la maison Le Manissier, propriété de la Commune qui a récemment brûlé, divers éléments : les services techniques, une permanence touristique, l'administration du festival etc... Nous ne connaissons le contenu précis du programme que lors de l'accord administratif sur le permis de construire, qui devrait intervenir en mars prochain. Lors de l'approbation du projet conçu par l'architecte Michel Laurent, au cours du conseil municipal du 14 novembre, le maire a déclaré qu'il bénéficierait de l'opportunité financière du programme d'accompagnement de la Grotte Chauvet, dans le cadre de l'obtention du label « *patrimoine de l'humanité* » délivré par l'UNESCO, évoqué ci-dessus, en s'insérant dans un projet plus global comprenant la réhabilitation et l'aménagement de la calade de liaison entre Labeaume et Auriolles, ainsi que le réaménagement du musée Alphonse Daudet.

➤ Un mot enfin sur la pression foncière et la construction à Labeaume en 2011, qui restent vives, d'après le cahier communal des autorisations d'urbanisme : 30 dossiers ont été déposés sur toute l'année. 14 avis favorables (dont 3 concernant des dossiers de 2010) ont conduit à la délivrance de 7 permis de construire de maisons individuelles neuves, de 3 réhabilitations ou extensions de logements existants, de 2 garages, et à la modification d'un projet autorisé l'an passé. 8 dossiers ont été rejetés, un a été abandonné, et 10, dont plusieurs incomplets, sont encore en instruction ou discussion.

**Claude GUARY**

## Une République irréprochable...

Depuis quelque temps, nous entendons dire que notre association bloquerait certaines actions à Labeaume sous le prétexte que nous aurions saisi le Tribunal Administratif de plusieurs irrégularités.

Tout d'abord, nous avons le sentiment que sur la rivière, la station d'épuration ou l'environnement, nous avons plutôt servi d'aiguillon. Mais revenons à notre action...

Comme le disait le Président de la République, cette dernière doit être irréprochable. A Labeaume, la République c'est la commune, son Maire et son Conseil Municipal. Délégués du bien commun, ils en sont les dépositaires et les garants et doivent veiller à une application égale de la loi pour tous.

En l'occurrence, deux propriétaires entendent s'approprier des fractions de chemins communaux (et si chacun, à leur exemple, privatisait la route qui passe devant sa maison pour la réserver à son seul usage !) et ont exécuté des travaux de substitution en dehors de toute indication des documents d'urbanisme, de tout vote préalable du Conseil Municipal, de toute convention de travaux, et ce avant toute enquête publique. A ceux qui nous accusent de formalisme, nous répondons que nombre d'affaires récentes montrent qu'aucun pouvoir ne peut s'affranchir de la loi commune, sauf à éveiller tous les soupçons.

Avant d'être contraints de saisir le Tribunal, nous avons alerté pendant trois ans par des interventions, des courriers adressés à la commune comme au Préfet, toutes les parties sur l'irrégularité de ce qui se passait. C'est en ultime recours que nous avons décidé d'agir, car la loi doit être la même pour tous. Quelle que soit la qualité du demandeur. Que vous soyez puissants ou misérables... disait déjà La Fontaine.

Rappelons enfin, que sans encore se prononcer sur le fond, le Tribunal Administratif a déclaré le 28 avril dernier notre demande recevable et l'a signifié à la Municipalité, qui depuis doit répondre... Une délibération du Conseil Municipal de juillet a décidé de la nomination d'un avocat ...depuis, plus rien...\*

Nous pourrions conclure par une proposition positive : en dépit de nos efforts, la Municipalité n'a pas souhaité nouer un dialogue avec notre association. Serait-elle si peu assurée de sa position, que même une discussion serait insupportable ?

Pourtant, dans toute démocratie, la prise en compte des opinions différentes trouve son expression. En France, par exemple, la Présidence de la Commission des Finances, à l'Assemblée Nationale comme au Sénat est confiée à la minorité. Et pourtant, l'argent est le nerf de la guerre...A Labeaume, l'argent c'est le droit des sols et le prix du terrain qui en résulte.

Nous proposons donc à nouveau à la municipalité que notre association (agrée à ce titre par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement) soit au moins régulièrement et officiellement associée à la commission d'urbanisme, composée majoritairement d'élus... Ainsi, tous les éventuels conflits pourraient être au moins évoqués, voire discutés et réglés en amont, dans le strict respect des lois et sans qu'aucun soupçon de favoritisme ne puisse mettre en cause la décision commune.

**Paul CHEMETOV**

\* Nota Bene : le suivi de la progression de cette affaire est possible sur le site [www.http/sagace.juradm.fr](http://www.http/sagace.juradm.fr), sous la référence T69-1101581-13417. Depuis la notification de la procédure à la commune le 28/4/2011, aucune réponse n'a été proposée.